



Concours sticker

Du 30 octobre au 17 novembre



Dévoilé en avant-première lors de nos portes ouvertes en septembre, le sticker « L'Aube, mon département ! », un emoji tout sourire, est prêt à être collé partout !

Concours photo pour tous les Aubois

Obtenez votre sticker, portez les couleurs de l'Aube et tentez d'apparaître dans le prochain numéro de L'Aube nouvelle, le magazine du Département de l'Aube.

Comment ça marche ?

1. Demandez à recevoir votre sticker en remplissant le formulaire indiqué sur la publication Facebook ou en vous rendant sur www.aube.fr
2. Dès que vous le recevez, faites voyager votre sticker et mettez-le en scène dans des lieux insolites, ou des endroits représentatifs du territoire aubois.
3. Postez votre photo sur les réseaux avec le hashtag **#laubemondepartement** ou RDV sur www.aube.fr

Une sélection des meilleures photos sera effectuée dans les 72h après la fin du concours.

Voir les conditions de participation au jeu ci-dessous

Conditions de participation au jeu

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes majeures et aubois.

Une sélection des meilleures photos sera effectuée dans les 72h après la fin du concours - voir date dans le post Facebook – afin d'intégrer la couverture de L'Aube nouvelle, magazine du Département.

Les photos doivent être en haute définition.

En partageant votre photo par email ou sur les réseaux sociaux vous autorisez par la même le Département de l'Aube à utiliser votre photo pour les besoins des supports de communication de la collectivité.

Le jeu se déroule du 30 octobre au 17 novembre.

La distribution de stickers s'effectuera dans la limite des stocks disponibles.

Les données personnelles recueillies ne sont en aucun cas diffusées à des tiers.

Ce jeu n'est pas organisé par Facebook mais par le Département de l'Aube.

Pour toute information supplémentaire departement@aube.fr

Le fait de publier une photo mentionnant le concours, implique l'acceptation et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur le site www.aube.fr à tout moment durant le jeu.

Chaque participation est soumise à l'appréciation d'un modérateur qui sera en charge de valider les photos.

Voir la charte de modération ci-dessous

Charte de modération

La sélection de photos sera assurée par le Département de l'Aube, en charge de ce jeu. Son rôle est de ne pas prendre en compte les abus et de vérifier l'éthique des photos publiées par les participants. Elle peut donc à tout moment refuser la publication de certaines photos :

- Contraires aux bonnes mœurs et valeurs.
- A caractère injurieux (expression offensante, insulte, mépris, racisme, antisémitisme, xénophobie).
- A caractère diffamatoire (porter atteinte à l'honneur ou la dignité ou le respect d'une personne physique ou morale)
- Contraire à la protection des enfants
- Incitant à la violence, à la haine ou à la discrimination (jugée sur l'origine, l'appartenance religieuse ou autre).
- A caractère obscène, pornographique ou pédophile
- Portant atteinte aux droits de la personnalité, droits d'auteur, droits d'image, droits voisins ou droits des marques
- Comportant des textes ou titres incompréhensibles ou illisibles
- Incitant à la consommation d'alcool de façon non modérée.

L'équipe de modération se réserve le droit de ne pas utiliser toutes photos sans rapport direct avec la thématique du jeu concours (publicité, spam, petites annonces, vente, lien vers d'autres sites, incitation au piratage), ou comportant des textes écrits dans une autre langue que le français et incompris par les modérateurs.

Les photos montrant des données personnelles, tel qu'un numéro de téléphone, seront également supprimées.

Le Département de l'Aube demande à tous les participants de respecter ces consignes afin de garder le concours ludique, équitable et convivial.

Si un participant observe qu'un autre participant ne respecte pas la charte ou le règlement du jeu concours, il devra nous le signaler par email (departement@aube.fr).